
Le Président du Conseil départemental s'exprime sur le communiqué du Grand Cadi

Faisant suite à la publication du communiqué du Grand Cadi de Mayotte parue ce jour, mercredi 06 juin 2024, sur « le rappel à la population de Mayotte sur la liberté culturelle en rapport au mariage en Islam », le Président du Conseil départemental, Ben Issa OUSSENI, tient, par le présent communiqué, à rappeler l'attachement de la collectivité qu'il préside, aux principes et aux lois de la République au sein de laquelle, Mayotte s'inscrit.

Le Président du Conseil départemental regrette, par ailleurs, l'usage non autorisé de l'en-tête du Département, le Grand Cadi ne bénéficiant pas d'une délégation de signature lui permettant de s'exprimer au nom de l'Exécutif départemental.

Le Président Ben Issa OUSSENI s'engage à repreciser rapidement l'activité des Cadis à Mayotte afin d'inscrire ces derniers dans une démarche purement spirituelle et sociale, sans engager l'autorité de la collectivité. C'est le sens des travaux diligentés en ce moment, par l'Exécutif, en vue de rendre plus lisible l'activité des Cadis, au regard de ce que ceux-ci doivent représenter, en leur qualité d'autorité religieuse sur le territoire.

C'est pourquoi, il en appelle au respect des règles administratives et invite le Grand Cadi au dialogue, préalablement à une prise de décision de nature à porter préjudice à l'institution départementale.

CONTACT PRESSE

Direction de la Communication
dir.com@cg976.fr • +262 269 66 11 60

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

BP 101
97645 MAMOUDZOU CEDEX
+262 269 66 10 00
www.mayotte.fr